

a dit que le comité s'était tracé un programme et avait accompli quelque chose; cependant je ne me rallie pas à son attitude car, d'après moi, le comité n'a accompli qu'une faible partie de la besogne qu'il aurait pu faire. Je veux être juste à l'égard de tous les membres du comité; seulement les membres ministériels mis à la tête des petits comités étaient déjà trop chargés par ailleurs. En sorte que ces petits comités ont été convoqués rarement, si jamais. En conséquence nous n'avons jamais abordé le fond même du problème comme on aurait dû, et comme il faudra inévitablement, le faire.

On a beau dire que la session est arrivée au moment où tout le monde, avec impatience, attend la prorogation, j'en conviens; pas un honorable député ne veut, plus que moi, rentrer chez lui,—voilà cinq mois que je suis ici,—mais, je le répète, la réfection de la carte électorale devrait se faire incessamment. Les électeurs de ma province ont droit à cinq représentants de plus en cette Chambre et ils me tiendront, moi, et tout honorable député de cette province responsables de ce que la loi de redistribution n'ait pas été adoptée cette année. Le ministre affirme qu'une élection générale n'est pas probable. Je n'en suis pas sûr; toutefois j'espère que si la présente motion est adoptée et le remaniement différé le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) jugera bon d'assurer la Chambre que, pour ce qui est du ministère, il n'y aura pas d'élection avant que le Parlement ait fait une autre session et adopté une loi de redistribution. Même avec cette assurance je ne serais pas loyal à mes commettants si j'approuvais le rapport. Chaque chose a son temps et le présent est le temps de remanier la carte électorale du Canada. Je crois que si les membres du comité voulaient se mettre sérieusement à l'œuvre l'adoption du bill ne tarderait pas. Je n'ai pas l'intention de proposer formellement le rejet de cette motion. Je suis persuadé que ma proposition ne rallierait pas d'appui. Je connais un peu l'humeur de la Chambre et je sais qu'à l'exception des membres de ce groupe qui représentent l'ouest canadien la majorité des députés veulent s'en aller et n'appuieraient pas une motion pareille. Toutefois je tiens à déclarer que je suis opposé à l'adoption de ce rapport, car je maintiens que le remaniement devrait s'effectuer immédiatement.

M. SUTHERLAND: Monsieur l'Orateur, comme membre du comité et devant les observations du président de ce comité et de l'honorable représentant de Last-Mountain (M. Johnston), il m'incombe, je crois, de dire quelques mots. J'ai été un peu étonné lorsque le président du comité a cherché à créer l'impression que le retard avait été causé, en grande

partie par l'attitude du sous-comité de la province d'Ontario.

Je ne suis pas du tout de cet avis. Le comité a été unanime il y a plus de quatre mois. Je n'exagère pas en disant que les comités étaient formés depuis longtemps sans qu'on n'eût jamais essayé véritablement de s'entendre sur la nouvelle répartition des circonscriptions électorales. Je comprends la difficulté que cela comporte: le quotient augmente d'environ 500 électeurs tous les dix ans, et tandis que le nombre augmente dans certaines circonscriptions, il diminue dans d'autres, ce qui nécessite une nouvelle répartition générale. N'est-ce pas significatif qu'à chaque réunion du comité, depuis sa formation, on ait pris soin de renseigner les journaux sur ses délibérations, laissant entendre que certains membres du comité étaient responsables du retard apporté. Cela s'est fait plusieurs fois, mais je ne pensais pas être obligé d'en parler lorsque le rapport adopté à la dernière séance du comité serait discuté par la Chambre. Toutefois, je suis tenu de le signaler.

On a institué un sous-comité pour l'Ontario avec mission de fixer la répartition des mandats électoraux dans cette province. Mais le comité général ne s'est pas entendu sur la façon dont la nouvelle répartition devait s'effectuer. On a essayé plusieurs fois de réunir le comité afin de prendre une décision, et les sous-comités furent priés de commencer leurs travaux. C'est ce qu'ils firent, mais n'ayant aucun rapport l'un avec l'autre, la méthode était absolument injuste et impraticable. Le ministre prétend que le comité principal était trop nombreux et suggère de la réduire la prochaine fois. Personnellement, je ne tiens pas du tout à en faire partie si on n'a pas besoin de moi; mais on devrait pouvoir s'arranger de façon à satisfaire tout le monde. Le ministre a ajouté qu'avant la répartition basée sur le recensement de 1901, le remaniement des divisions électorales participait plus ou moins du "gerrymander".

L'hon. M. MACDONALD: Je n'ai pas prétendu que c'était le motif dominant; j'ai voulu dire simplement qu'il en avait été question.

M. SUTHERLAND: Nous avons réussi finalement à présenter au comité une proposition que je ne voudrais pas traiter de projet absurde, mais qui néanmoins fut absolument impraticable, comme tout le monde pouvait s'y attendre.

Le comité n'a pas fait grande chose. Il est vrai qu'on a entendu les témoignages des procureurs généraux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick relativement à une représentation fixe pour ces deux provinces; mais en dehors de cela, on a fait bien peu de chose,